

**Notification de clearing n° 8**

Chers adhérents SIX x-clear,

Suite aux résultats de nos simulations risques et d'entente avec les autorités compétentes en la matière, SIX x-clear procédera

**au 12 décembre 2008**

aux modifications suivantes de ses dispositions de clearing pour SIX Swiss Exchange et SWX Europe (art. 5.2.1.5 *Position-risque unilatérale extrême*):

Au cas où un montant net en suspens (montants absolus de la position nette longue moins la position nette courte) dépasse 750 millions de francs suisses (sur l'ensemble des bourses), le coefficient de risque sera désormais multiplié par deux tant que cette situation perdurera. Les marges requises augmenteront en conséquence.

Jusqu'à présent, le coefficient de risque augmentait dès lors que les positions unilatérales, c'est-à-dire les positions nettes longues ou courtes (sur l'ensemble des bourses), atteignaient ou franchissaient 1 milliard de francs suisses.

La version actualisée des dispositions de clearing est publiée sur notre site Internet sous: [www.ccp.sisclear.com](http://www.ccp.sisclear.com) > Clearing > SIX Swiss Exchange Europe/SIX Swiss Exchange > Dispositions.

Les documents concernés sont intitulés comme suit:

- Dispositions de clearing de SIX x-clear SA pour SIX Swiss Exchange
- Dispositions de clearing de SIX x-clear SA pour SWX Europe Ltd

Si vous avez des remarques sur les adaptations, nous vous prions de nous en informer par écrit d'ici lundi 5 janvier 2009. Markus Heiniger se fera un plaisir de réceptionner vos remarques.

SIX x-clear SA  
Markus Heiniger  
Case postale  
8022 Zurich

E-mail: [markus.heiniger@sisclear.com](mailto:markus.heiniger@sisclear.com)  
Téléphone: +41-44-288-4325

Au terme de la procédure de consultation, nous vous transmettons un exemplaire des dispositions définitives de SIX Swiss Exchange et SWX Europe.